



COMPTE-RENDU
de la réunion du conseil municipal
du 25 novembre 2021

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Élection Secrétaire de séance,
 - 2) **Administration Générale** : Approbation Procès-Verbal du 28 octobre 2021,
 - 3) **Administration Générale** : Dématérialisation des actes – choix du prestataire,
 - 4) **Patrimoine** : Location local Vivier 350 m²,
 - 5) **Patrimoine** : Location local Vivier 158 m²,
 - 6) **Assainissement** : Renouvellement convention assistance technique 2022 / 2026,
 - 7) **Personnel** : Renouvellement adhésion au service prévention et santé au travail 2022 / 2024,
 - 8) **Finances** : Convention 30 millions d'amis,
 - 9) **Scolaire** : Problème sortie des écoles,
 - 10) **Finances** : Demande de subventions,
 - 11) **Finances** : Admission en non-valeur,
 - 12) **Finances** : Décision modificative n°3 (M49)
- Questions diverses.**

ETAIENT PRESENTS :

MM Jacques PORTAS – Pascal FORET - Hugues VIOT – Fabrice PIERRET – Cédric MAILLARD
– Roger GROSJEAN – Serge TEMPESTINI.
MMES Monique ALEXANDRE – Franciane PETIT – Paulette BONNETIER –
Stéphanie GAUDET.

ETAIENT REPRESENTES :

JUMEAUX Astrid par Hugues VIOT
MEY James par Jacques PORTAS

ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE :

Martine LEVANDOWSKI

ÉTAIT ABSENTE :

SALENGROS Martine.

XXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 05.

Affaire 1 - Administration Générale : Élection du secrétaire de séance.

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 : Administration Générale : Approbation du procès-verbal du 28 octobre 2021

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et signent le procès-verbal du 28 octobre 2021.

Affaire 3 : Administration Générale : Dématérialisation des actes – choix du prestataire

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Société Publique Locale XDEMAT compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation des actes. Le coût de cette prestation, pour le pack minimal de base, est fixé à 450 € HT par an pour une commune de 1 001 à 2 000 habitants. L'adhésion à cette société implique l'acquisition d'une action au capital pour un montant de 15.50 euros.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident d'adhérer à la SPL XDEMAT pour la dématérialisation des actes.

Affaire 4 : Patrimoine : Location local Vivier 350 m²

Le local occupé précédemment par Monsieur THIERCY est disponible.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de louer le local aux gérants de la société LEMDOU sous le nom commercial « Le Voyage Gourmand » pour un loyer mensuel de 402.50 euros à compter du 1^{er} janvier 2022.

Point 5 : Patrimoine : Location local Vivier 158 m²

Cette affaire est reportée au prochain conseil municipal.

Point 6 : Affaire 5 : Assainissement : Renouvellement de la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif 2022 - 2026

Conformément à sa politique de l'eau, le Département a décidé, le 29 juin 2009, de mettre à disposition des maîtres d'ouvrage publics qui le souhaitent une assistance technique à l'exploitation de leurs stations de traitement des eaux usées. Le coût de cette prestation pour l'année 2022 est fixée à 200 euros de part fixe à laquelle s'ajoute 10 centimes par habitants. La convention actuelle arrive à son terme le 31 décembre 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif avec le Département, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 ans, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Point 7 : Affaire 6 : Personnel : Renouvellement adhésion au service prévention et santé au travail 2022 / 2024

La convention d'adhésion au service prévention et santé au travail du centre de gestion de l'Aisne arrive à échéance le 31 décembre 2021.

En cohérence avec le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, cette convention vise à développer un service global de prévention et de santé au travail se déclinant sous trois missions :

- La surveillance médicale des agents,
- L'action sur le milieu professionnel,
- La mise en place de la Cellule d'étude sur le reclassement et le maintien de l'emploi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention d'adhésion au service prévention et santé au travail du centre de gestion de l'Aisne à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Point 8 : Affaire 7 : Finances : Convention 30 millions d'amis

La Fondation 30 millions d'amis propose d'accompagner la commune dans la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur son territoire.

La commune s'engage à participer à hauteur de 50 % au financement des actes de stérilisation et d'identification.

Le conseil municipal, à la majorité (11 voix pour et 2 abstentions), décide de signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la gestion des populations de chats errants.

Point 9 : Affaire 8 : Finances : Demande de subventions - ralentisseur devant l'école

Suite à l'accident de la route, dont un élève a été victime sur le passage piéton devant l'école, et conformément aux diverses demandes faites par le corps enseignant et les parents d'élèves, les membres du conseil municipal décident qu'il devient indispensable de sécuriser la traversée de la voie devant l'école.

Le projet d'un ralentisseur est estimé à 20 850 euros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de mise en place d'un ralentisseur devant l'école Nelly Fortez,
- Sollicite une subvention au taux maximum auprès de l'État au titre de la Dotation Équipement des Territoires Ruraux,
- Sollicite une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de Police,
- Décide d'inscrire les crédits au budget 2022,
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Point 9 : Affaire 9 : Travaux : Passage piéton devant le Vivier

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place un passage piéton devant le site du Vivier.

Affaire 10 : Finances : Demandes de subventions

Les membres du conseil municipal, à la majorité (12 voix contre et 1 voix pour), décide de n'octroyer aucune subvention à l'AFM Téléthon.

Affaire 11 : Finances : Admission en non valeur

Une procédure de redressement judiciaire s'est soldée par une insuffisance d'actif. La trésorerie précise que la somme est donc irrécouvrable et l'admission en non-valeur de droit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'admission en non-valeur pour la somme de 900 euros sur le compte 5442 du budget de la M49.

Affaire 12 : Finances : Décision modificative n°3

Suite à l'admission en non valeur, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident la décision modificative n°3 sur le budget M49, présentée comme suit :

DEPENSE de fonctionnement

- Compte 604 : - 900 €
- Compte 6542 : + 900 €

Questions diverses

Aucune question diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

Le Maire,



Jacques PORTAS